



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question écrite n° 50631

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace sur la non-distribution du courrier le samedi dans des ensembles immobiliers situés dans le XXe arrondissement. Il s'agit de deux groupes d'immeubles situés respectivement aux 35 à 43, rue Duris, et aux 44 à 56, rue des Panoyaux, qui sont gérés par deux sociétés d'économie mixte et où la distribution du courrier est effectuée par les gardiens. Les loges des gardiens étant fermées le samedi, il conviendrait donc, pour que l'égalité de traitement de tous les usagers du service public soit assurée, que la distribution soit directement effectuée par les préposés de la poste. Telle avait été la volonté exprimée par le ministre en réponse à une question orale sans débat qu'il lui avait posée sur ce sujet à l'Assemblée nationale, au cours de la séance du 4 février 1997. Ayant constaté qu'à ce jour la distribution n'était toujours pas rétablie, il lui demande en conséquence si des dispositions seraient prochainement prises en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50631

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1857